

Services de l'Eau et de l'Assainissement



Lettre d'information n°5

La nouvelle station d'épuration : un équipement évolutif, adapté aux besoins futurs

La Ville dispose depuis la fin des années 1970 de deux stations d'épuration. La première se situe à Marienthal (rue du Carmel) et couvre les besoins de Marienthal. La seconde se situe au 115, rue du Château Fiat et traite les eaux usées de la Ville (Harthouse inclus).

La nouvelle station d'épuration remplace cette dernière. Vétuste, l'ancienne station a atteint ses limites. L'extension de l'urbanisation a naturellement conduit à une augmentation des volumes à traiter ; à cela, il faut ajouter l'évolution de la législation qui impose, depuis l'instauration en 1992 de la loi sur l'eau, le traitement de l'azote (nitrates) et du phosphore (phosphates). Il était nécessaire de se doter d'un équipement plus moderne et capable de traiter sur le même site des volumes d'eaux usées plus importants. La nouvelle station d'épuration permet, d'une part, de répondre aux exigences des normes européennes et, d'autre part de s'adapter à la croissance de notre cité.



Soucieuse de la qualité de vie des habitants, la Ville a veillé à retenir un projet dont les solutions permettent d'optimiser le cycle de traitement et la qualité des rejets dans la Moder, de réduire les nuisances, de minimiser les odeurs et

réduire le tonnage de boues de digestion. La nouvelle station est en phase d'essai et de mise en route depuis janvier et la dernière étape du chantier interviendra prochainement avec la démolition de l'ancienne station.

Service Assainissement -1, place Charles de Gaulle - BP 10249 - 67504 HAGUENAU
Tél. 03 88 90 68 79 - Fax 03 88 90 68 66 - www.ville-haguenau.fr

Numéro d'urgence 03 88 63 95 10



VILLE DE **Haguenau**

Comment fonctionne une station d'épuration ?

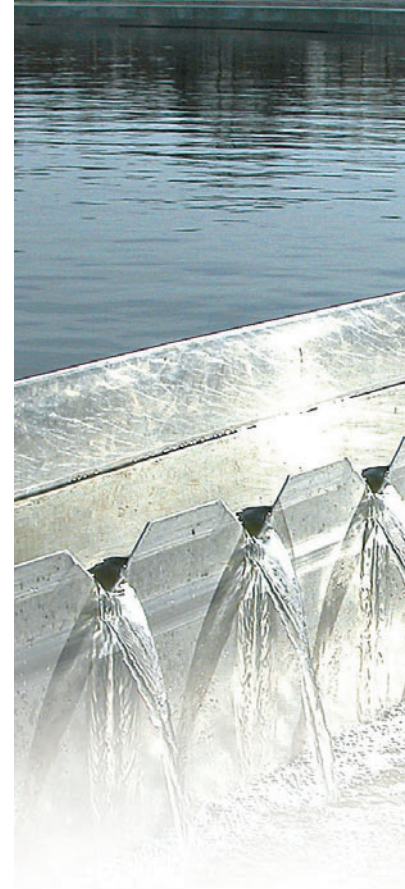
Notre nouvelle station d'épuration est conçue et fonctionne selon un schéma classique qui peut être résumé ainsi :

L'épuration des eaux usées comprend classiquement trois phases principales :

- le prétraitement consiste à effectuer un dégrillage, de manière à ôter les déchets les plus gros.
- l'eau circule dans un bassin où les particules lourdes (sables, graviers, déchets) se déposent alors que les huiles et graisses flottent en surface avant d'être ramassées. Ces traitements simples permettent également d'homogénéiser les apports.
- ensuite, est effectué un traitement biologique. Des bactéries se nourrissent aux dépens des matières organiques contenues dans les eaux brutes. Pour remplir ce rôle, elles consomment de l'oxygène. C'est un peu comme si ces micro-organismes brûlaient les matières en les transformant en matières plus simples. L'oxygène est apporté de diverses façons, la plus classique est

l'usage de fines bulles d'air qui brassent l'eau brute. Les colonies bactériennes prennent souvent une couleur rouge. Elles sont maintenues en suspension grâce à l'agitation des eaux. Les eaux passent ensuite le bac de décantation où l'absence de courant permet aux bactéries de décanter sous forme de boues.

L'évacuation des eaux traitées se fait vers le milieu naturel : la Moder. Le rejet subit un traitement tertiaire qui permet d'éliminer nitrates et phosphates. Quant aux boues, elles sont en partie recyclées vers le traitement biologique, afin d'assurer l'ensemencement alors que la seconde partie est envoyée vers un épaisseur. Ces boues sont ensuite déshydratées et convoyées vers une aire de stockage couverte permettant de les conserver pendant plus de six semaines avant d'être compostées.



Valorisation du biogaz

La digestion des boues produit du biogaz. Celui-ci est stocké dans un gazomètre avant d'être utilisé sur place pour le chauffage des installations. L'excédent est brûlé par la torchère.

Capacité nominale :

57 500 équivalent habitants :

- 40 000 effluents domestiques
- 16 500 effluents industriels
- 1 000 dépotages des fosses

Débit :

Temps sec : 860 m³/h.

Temps de pluie : 2 000 m³/h.

Boues :

Épaississement des boues à 6 % de siccité (taux de matière sèche).

Digestion des boues en 20 jours.

Déshydratation à 35 % de siccité...

Graisses :

Traitement dans le digesteur.

Sables :

Lavage et classification.

Aménagements paysagers :

Création d'une frayère et réaménagement d'un bras mort de la Moder.

Mesures compensatoires :

Élimination d'une digue et déplacement de 1 600 m³ de terre pour tenir compte des risques de crue de la Moder.

Coût total du projet : T.T.C. 15 000 000 €

Ville : H.T. 5 608 000 €

Département : H.T. 2 536 000 €

Agence de l'eau : H.T. 2 898 000 €

Conventionnement d'industriels : H.T. 1 500 000 €

Début des travaux : Juin 2002

Mise en service : Janvier 2004

Maître d'ouvrage : VILLE DE HAGUENAU

Maître d'œuvre :

EMCH + BERGER, COLINCO HOLLINGER.

Titulaire du Marché :

FRANCE ASSAINISSEMENT

Génie Civil : DUMEZ ANSTETT

Sous-traitants :

TRABET, SOTRAVEST, RENNER, etc.

(31 sous-traitants)

Service Assainissement -1, place Charles de Gaulle - BP 10249 - 67504 HAGUENAU

Tél. 03 88 90 68 79 - Fax 03 88 90 68 66 - www.ville-haguenau.fr

Numéro d'urgence 03 88 63 95 10